



# Comprendre et bien appliquer la Convention Collective de la métallurgie des salariés non cadres des entreprises du Maine-et-Loire

## Objectifs

- **Comprendre, interpréter et mettre en application à l'aide de cas concrets les dispositions de la Convention collective territoriale de Maine-et-Loire**
- **Acquérir et maîtriser les particularités de la Convention collective territoriale de Maine-et-Loire, comparativement aux dispositions légales**
- **Place de la convention collective dans la hiérarchie des normes suite aux ordonnances Macron : distinguer les dispositions impératives et les dispositions négociables par accord d'entreprise**

## Public concerné

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, responsables des ressources humaines, responsables paie, comptables

8

## Méthode et moyens pédagogiques

Alternance de théories et échanges d'expériences, cas pratiques, supports et fiches outils remis aux participants.

## Prérequis

Connaissances de base en droit du travail.

## Intervenants

Juristes - Conseils  
UIMM Maine-et-Loire

## Programme

### PREMIÈRE JOURNÉE

#### 1. Formation du contrat de travail

- forme du contrat de travail
- période d'essai (durées initiales, renouvellement, cessation, ...)
- ancienneté
- classification (critères, incidence du diplôme, article 36, article 4 bis, ...)
- salaires (RMH, TEGA, indemnité de panier, ...)
- clause de non-concurrence (conditions de validité, indemnité, levée, ...)

#### 2. Exécution du contrat de travail

- durée du travail
- durées maximales quotidiennes et hebdomadaires
- heures supplémentaires, contingent
- organisation du temps de travail sur l'année
- forfaits
- temps de déplacement
- travail en équipes successives, le dimanche, les jours fériés, la nuit

- travail de nuit habituel (définition, contreparties, ...)

### DEUXIÈME JOURNÉE

#### 3. Suspension du contrat de travail

- absences pour événements de famille
- congés pour ancienneté
- maladie (indemnisation, incidences sur le contrat, ...)

#### 4. Rupture du contrat de travail

- préavis
- indemnités de licenciement (salaire de référence, ancienneté prise en compte, ...)
- départ et mise à la retraite (calcul de l'indemnité, ...)

#### 5. Elections professionnelles

- protocole d'accord préélectoral
- électeurs et éligibles
- candidats
- vote par correspondance

**9 février et 16 février 2018**

Tarif H.T. : **420 €** par participant et par jour

Tarif préférentiel H.T. : **320 €** pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, par participant et par jour.

Les tarifs indiqués concernent uniquement les formations inter-entreprises. Pour les formations intra-entreprises, nous contacter.

 **2 jours**

## Contact

**02 41 24 26 98**